

Demande d'affiliation aux Conventions Cantonales d'Adhésion (CCA) pour TarMed Conventions avec santésuisse et avec HSK

Procédure et finance d'adhésion pour entreprises

- 1. Nous vous prions de nous retourner le « Formulaire pour adhésion aux conventions tarifaires cantonales (personnes morales)» dûment complété et signé.
- Pour les médecins responsables de la structure, qui sont membres individuels de MFÄF ou candidats à MFÄF, veuillez également remplir le formulaire d'adhésion à la « <u>convention-cadre TARMED »</u> pour les membres et nous le retourner.
- 3. Pour médecins responsables de la structure, qui sont non-membres de MFÄF, veuillez également remplir les formulaires d'adhésion à la « <u>convention-cadre TARMED LAMal et LAA</u> pour les non-membres » et nous les retourner.
- 4. MFÄF se charge de transmettre le formulaire à la FMH.
- 5. Chaque institution de santé possédant une autorisation d'exploitation doit obtenir un numéro RCC distinct; ce numéro RCC est utilisable par plusieurs médecins au sein de l'institution (numéro de contrôle / N° C). Les frais suivants sont facturés pour l'affiliation d'institutions de santé aux différentes conventions :

Adhésion convention santésuisse : CHF 500.Adhésion convention HSK : CHF 500.Total : CHF 1000.-

à verser sur le compte de MFÄF à la Banque cantonale de Fribourg :

IBAN: CH23 0076 8300 1581 8530 9

- 6. Dès réception de votre versement et de la confirmation par la FMH que les médecins responsables sont affiliés, en tant que membre individuel, à la Convention Cadre Tarmed, nous vous enverrons l'attestation d'affiliation que vous devrez envoyer à SASIS SA.
- 7. Cette attestation sera valable pour l'année 2022.
- 8. Pour les années suivantes, une contribution annuelle aux frais généraux vous sera facturée pour le renouvellement de l'adhésion aux conventions. Le montant de cette contribution annuelle est en cours de réévaluation à la hausse. L'information sera disponible en septembre 2022 pour l'année 2023.

Le secrétariat reste à votre disposition pour tout complément d'information.